

Séance du 17 juin 2021

Date de convocation : 9 juin 2021
Date d'affichage : 9 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Jean-François Lovisolo, Géraud de Sabran Ponteves, Geneviève Jean, Jacques Natta, Jean-Marc Brabant, Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Michel Partage, Alain Gouirand, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Josiane Panattoni, Gregory Risbourg, Emilie Bastie, Marc Duval, Valérie Grange, Alain Gueydon, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Rose-Marie Dumontier, Franck Laroche, Catherine Serra, Michel Simos

Procurations de : Pierre Aubois à Rose-Marie Dumontier, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Marc Jaubert à Valérie Grange, Samantha Khalizoff à Alain Gueydon, Karine Mouret à Geneviève Jean, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Mariane Domeizel, Béatrice Paumier-Lallemand

Mylène Garcin est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-056
Petites villes de demain – Adhésion et signature de la convention

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le programme «petites villes de demain» vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Il comprend 3 piliers :

- Un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- L'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain, qui permet le partage d'expérience et la montée en compétence des bénéficiaires.

Sur le territoire de COTELUB, les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues ont été sélectionnées pour ce programme.

Il nécessite dans un premier temps la signature de conventions d'adhésion, formalisant l'entrée des collectivités dans le programme et permettant sa mise en œuvre.

Cette convention porte l'engagement pour les communes et COTELUB de mettre en œuvre un programme visant à améliorer les déplacements et la circulation, réhabiliter les quartiers urbains pour améliorer l'habitat et favoriser l'implantation et le maintien d'activités commerciales, à agir ensemble pour donner au territoire un rayonnement touristique renforcé et réaliser des aménagements urbains qualitatifs.

Elle est signée pour une durée de 18 mois, entre les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues, COTELUB et l'Etat (représenté par Monsieur le Préfet de Vaucluse).

Dans ce délai, le projet de territoire devra être adopté.

Un des objectifs de cette adhésion est de convenir d'une convention «Opération de revitalisation de territoire» (ORT) qui succèdera à la présente convention.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'adhésion ;
- De l'autoriser à signer la convention d'adhésion ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

36 voix POUR

2 ABSTENTIONS - François BONNET, Brigitte MARGAILLAN
MAJORITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

